

Mandats électifs et fonctions communales confiés à des femmes en Belgique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 407

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261165>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs



ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
des Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.

La crise économique et le vote des femmes

On entend fréquemment répéter, même parmi des féministes, qu'à notre époque de crise, où chacun doit se résoudre à tant de sacrifices, le moment est mal choisi pour parler de suffrage féminin, qu'il ne faut pas être égoïste, et attendre patiemment des temps meilleurs.

Nous devons reconnaître que nous vivons dans une atmosphère de complète indifférence, si ce n'est d'hostilité, à l'égard de tout ce qui concerne les besoins et les revendications de la femme. Nous savons tous que le chaos économique actuel a des causes multiples, dont quelques-unes seulement sont d'ordre économique, mais que c'est ce chaos qui nous vaut le chômage, la lutte contre la concurrence sur le marché du travail, et les bouleversements politiques.

Quelle est, au milieu de tout cela, la situation de la femme ?

Nous constatons avec effroi l'augmentation constante du chômage qui atteint tous les pays. Si la Suisse n'en souffre pas encore dans les mêmes proportions que d'autres peuples, la misère est cependant grande chez nous et les demandes d'aide aux communes, aux cantons et à la Confédération vont sans cesse en augmentant. Mais le temps de la prospérité, des budgets équilibrés, et par là même des larges possibilités d'aide financière, est passé, et l'État, tout comme nombre de familles, se demande avec anxiété combien de temps il sera encore possible de supporter cette situation. La peur du chômage s'est transformée en panique, et le résultat de cette panique est la lutte acharnée qui se livre entre concurrents possibles, aussi bien chez les ouvriers que chez les employés ou les fonctionnaires. Et tout naturellement, dans cette lutte pour le travail, c'est la femme, la femme mariée spécialement, qui est la plus rudement attaquée.

La crise a, en outre, une répercussion certaine sur le développement de la vie politique. Au sud comme au nord de notre propre pays, mais chez nous aussi, nous assistons à de profonds changements. Les jeunes prennent la tête de mouvements nouveaux. Ils ne veulent plus marcher derrière leurs aînés, ils exigent à tout prix leur place au soleil. Ils ne font plus confiance à la démocratie et au libéralisme. Ils ne voient comme résultats de la démocratie que des luttes de parti qui menacent de déchirer le peuple, et comme résultats du libéralisme que la lutte économique qui nous dresse les uns contre les autres. Confondant les abus avec le principe lui-même, ils croient devoir combattre ce principe. Et à eux viennent se joindre tous ceux qui luttent pour leur existence, et qui pensent que toute la misère actuelle pourrait être réduite à merci par des mesures légales appliquées à l'économie publique et à l'exercice des divers métiers.

Et c'est ici que la question du suffrage féminin touche directement celle de la crise. Quelle est notre situation, à nous autres femmes, dans cette période troublée ? qu'exige-t-elle de nous ? quelle attitude devons-nous prendre ? comment devons-nous réagir ? où est notre devoir en tant que femmes ? et ce devoir est-il en rapport direct ou indirect avec la revendication du suffrage féminin ?

Ce que nous attendons toutes du suffrage, c'est la possibilité de pouvoir mieux travailler au bien du pays, spécialement dans les domaines de la protection de la famille, de l'assistance des enfants et de la jeunesse, du travail professionnel de la femme, etc. Mais que pouvons-nous faire pour lutter contre le chômage ? Nous désirons certainement participer avec l'homme à la recherche des causes de cette manifestation de crise, et nous voudrions collaborer — pour autant que nous le permettent nos connaissances — à l'assai-

nissement de notre économie nationale. Malheureusement, il ne nous est que rarement accordé de travailler dans des Commissions spéciales, et il nous manque aussi pour cela, reconnaissons-le, l'expérience que procure le travail officiel et parlementaire. Car il n'aurait certainement pas été possible à M. Roosevelt de confier la direction du Ministère du Travail à Miss Perkins, si les femmes, aux États-Unis, n'avaient pas depuis longtemps les mêmes droits politiques que les hommes !

Mais voyons de plus près le travail tout spécialement féminin que représente l'assistance aux chômeurs. Là où l'assurance-chômage ne suffit plus, il faut avoir recours à l'assistance ; il faut chercher à créer de nouvelles possibilités de travail, venir en aide aux uns, conseiller, renseigner, protéger les autres. Les femmes ont pris résolument leur part de ce travail. Elles ont organisé des œuvres, des cours de réadaptation professionnelle, collaboré à l'activité des bureaux de placement et des offices du travail... Mais, dira-t-on, en quoi tout ceci est-il en rapport avec la revendication du vote des femmes ? En ceci que toutes celles qui ont vraiment la pratique du travail social en arrivent invariablement à cette conclusion : « sans bulletin de vote, nous ne sommes rien, nous ne pouvons rien. » Dès que l'on veut venir en aide à une chômeuse, ou installer un ouvrier, ou créer une cuisine populaire, il faut avoir recours aux bureaux officiels. Les discussions concernant les crédits ou les autorisations que nous demandons ont lieu dans des séances auxquelles les femmes ne peuvent jamais prendre une part active : elles ne sont jamais là pour donner l'explication nécessaire au moment voulu, jamais là pour défendre elles-mêmes leurs idées, et si les hommes ne manquent certes pas de bonne volonté, leurs réactions sont différentes de celles des femmes, car tandis que l'homme pense à la répercussion qu'aura une décision sur le budget, la femme, elle, pense à la répercussion que cette décision aura sur l'individu. Il est certain que si nous étions électorales, et que si plusieurs femmes occupaient des postes importants dans la vie publique, nos démarches auraient une tout autre valeur.

(A suivre.) EMMI BLOCH.
(Résumé français par H. Z.)

Mandats électifs et fonctions communales
confiés à des femmes en Belgique

Notre confrère belge, le *Féminisme chrétien*, publie, d'après les documents fournis par le Ministère de l'Intérieur, d'intéressants tableaux statistiques sur la participation des femmes à la vie politique et communale du pays. Nous leur empruntons les chiffres suivants :

- 1 femme sénateur (pour tout le royaume, nommée par cooptation).
- 1 femme députée (élue dans la province de Liège).
- 4 femmes conseillères provinciales (2 pour la province d'Anvers, 1 en Flandre occidentale et 1 en Flandre orientale).
- 171 femmes conseillères communales (réparties dans toutes les provinces).
- 13 femmes bourgmestres (dans les provinces d'Anvers, les Flandres, le Limbourg, et Namur).
- 14 femmes échevins (dans toutes les provinces, sauf dans celles d'Anvers et de Namur).
- 16 femmes secrétaires communales.
- 50 femmes receveuses communales.

Soit, au total, 270 femmes exerçant des mandats effectifs ou remplissant des fonctions communales. Il est intéressant de noter que ce chiffre est en augmentation sur ceux des législatures précédentes : en 1925, il était de 221, et en 1928 de 225. Ce sont surtout les « bourgmestresses », qui ont augmenté en nombre.



Mlle Eugénie DUTOIT (1867-1933)

Présidente de l'Union nationale suisse des Amies de la Jeune Fille.

Cliché Sch. Frauenblatt.

Un prix de prédication attribué à une femme

Depuis la première fois depuis qu'il existe, le prix Chenevière-Munier, décerné par la Faculté de théologie de l'Université de Genève à la meilleure prédication d'étudiant, a été attribué à une femme, M^{lle} Elisabeth Schmidt, une jeune Française, étudiante en théologie à cette Faculté. Le texte de ce sermon d'épreuve était : *Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés.*

Voilà qui ébranlera sérieusement les arguments de certains contre l'incapacité de la femme à monter en chaire.

Lire en 2^{me} page :

L. D. : *In Memoriam, M^{lle} Anna Raccada.*
R. K.-F. : *Carrières féminines. Les voyageuses de commerce.*

En 3^{me} et 4^{me} pages :

E. GD : *Déception.*
A. LEUCH : *Le ménage fédéral. Le thé et le café au Conseil des États.*
H. ZWAHLIN : *Le droit au travail de la femme. Le féminisme et la T.S.F. Pour les enfants allemands.*
Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton :

Jeanne VUILLIOMENET : *Les femmes et les livres.*
Anna de Noailles.
Que lisons-nous ?

IN MEMORIAM

Mlle Eugénie Dutoit

«...Elle espère vivement pouvoir présider de nouveau le prochain Comité...» peut-on lire dans le dernier procès-verbal du Comité central de la Branche suisse des Amies de la Jeune fille, dont M^{lle} Eugénie Dutoit était présidente. Cet espoir ne s'est pas réalisé : dans la nuit du 19 au 20 juin, elle s'était paisiblement endormie dans sa ville natale, où elle était revenue après de longs mois de maladie. Et ce ne sont pas seulement sa famille par le sang, et la grande famille des « Amies » que cette mort met en deuil, mais un grand nombre d'Associations, qu'elle avait contribué à fonder ou dont elle était une infatigable collaboratrice, et dont la reconnaissance pour ce qu'elle a fait l'accompagne dans sa tombe.

Eugénie Dutoit était à la fois Bernoise et Romande et en était fière, de même qu'elle était légitimement fière d'appartenir par sa mère à une famille qui comptait Albert de Haller dans ses ancêtres. Fille d'un médecin et professeur, elle est née le 19 mai 1867, au cœur de la vieille ville de Berne, où s'écoula sa jeunesse heureuse, mais que ne satisfaisait pas l'éducation d'alors des « jeunes filles de bonne famille » : écoles particulières, pensionnat de Montmirail, séjour en Angle-

Lorsque la mort passe,
nous ne nous repentons
jamais d'avoir été trop
tendres, mais bien d'avoir
été trop sévères.

George ELIOT.